

## **EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux, le 15 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 5<sup>ème</sup> extraordinaire à 20 heures 30 à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 09 décembre 2022

Date affichage : 15 décembre 2022

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 14 Votants : 14 Pour : 14

**Etaient présents** :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Claire RAMBEAU-LEGER, Christophe METREAU, Gaëtan BUREAU et Marie BERNARD

**Etaient excusés** : Nathalie CHATEFAU, Charlotte DENIS-CUVILLIER ET Didier MOUCHEBOEUF

**Etaient absents** : Marc LIONARD et Claude NEREAU

**Secrétaire de séance** : Marie BERNARD

**OBJET** : **Modernisation de l'éclairage du stade (rue de Vassiac) – Demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)**

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil municipal que dans le cadre du contexte actuel très tendu du coût de l'électricité, il est urgent de moderniser l'éclairage du stade très coûteux pour le budget de la commune.

La tendance croissante de la technologie LED ouvre la voie à de nombreux avantages pour les opérations de modernisation.

En effet, la modernisation de l'éclairage public grâce aux solutions LED permet de réduire immédiatement la facture énergétique des communes.

Les lampes LED sont réputées pour leur faible consommation énergétique. Leur utilisation revient donc à diminuer l'empreinte carbone d'une commune les utilisant.

« Moderniser plutôt qu'éteindre ».

Monsieur Le Maire informe les membres présents que la commune peut bénéficier d'un soutien financier au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) d'un montant de 9 338.18 euros ce qui représente 17,5% de la somme de 53 361.03 euros.

Monsieur Le Maire présente le plan de financement détaillé suivant :

**AR Prefecture**017-211702410-20221215-D202212138-DE  
Reçu le 10/01/2023

Collectivité	MAIRIE DE MONTGUYON
Opération	MODERNISATION ECLAIRAGE DU STADE
	Plan de financement

**Coût estimatif de l'opération**

Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépense doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Travaux de modernisation	46 126,00 €
Application des coefficients de révision liés au marché pluriannuels	7 235,03 €
<b>Coût HT TOTAL</b>	<b>53 361,03 €</b>

**Plan de financement prévisionnel**Le cas échéant, joindre une copie des décisions d'octroi des subvention ou  
à défaut le courrier de demande

Financiers	Sollicité ou acquis	Base subventionnable HT	Montant subvention HT	Taux intervention
Participation du SDEER17	Accordé	53 361,03 €	26 680,52 €	50,00%
CD17	Sollicité	26 680,52 €	6 670,12 €	25,00%
Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)	Sollicité	53 361,03 €	9 338,18 €	17,50%
<b>Sous-total</b>			<b>42 688,82 €</b>	<b>80,00%</b>
<b>Autofinancement</b>			10 672,21 €	20,00%
<b>Coût HT TOTAL</b>			<b>53 361,03 €</b>	<b>100,00%</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité de :

- **VALIDER** la demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) d'un montant de 9 338.18 (17,5% du montant HT de 53 361.03 euros),
- **DE CHARGER** Monsieur Le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Ont signé au Registre les membres présents  
Pour copie conforme  
Le Maire,  
Julien MOUCHEBOEUF

